



Succès du Placement Privé d'Atari dédié à l'accélération du développement de l'Atari VCS et aux partenariats de jeux vidéo

Paris, le 22 décembre 2020 – 8h30 heures – ATARI (ISIN : FR0010478248 - ATA, éligible PEA-PME), l'un des éditeurs et producteurs de loisirs interactifs les plus célèbres au monde, annonce aujourd'hui le succès de son augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé, effectué par construction accélérée d'un livre d'ordres, principalement en France et dans le reste de l'Union Européenne auprès d'un cercle restreint d'investisseurs ou d'investisseurs remplissant les critères d'investisseurs qualifiés, conformément à l'article L.411-2 I du Code monétaire et financier.

La Société a placé 18 163 337 actions nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 0,01 €, au prix unitaire de 0,32 €, prime d'émission incluse, pour un montant total de 5,81 millions d'euros (soit 6,09% du capital social post-opération de la Société) sursouscrit par rapport aux 5 millions d'euros prévus initialement.

Conformément à ce qui a été annoncé dans le communiqué de presse de lancement du présent placement privé en date du 21 décembre 2020, la société LR Interactive Holding a souscrit à l'opération pour un montant de 1,25 millions d'euros en numéraire, la société Ker Ventures LLC a souscrit à l'opération pour un montant de 0,6 millions d'euros en numéraire et la société Nvizzio Creations Inc. a souscrit à l'opération pour un montant de 1,042 millions d'euros par compensation de créances.

Avec les fonds levés, Atari va accélérer le développement de l'Atari VCS afin d'atteindre plus rapidement le rythme de croisière de production prévu au 1^{er} trimestre 2021, notamment en consolidant ses stocks de pièces stratégiques, et faciliter la montée en puissance des réseaux de distribution aux États-Unis et à l'international. Par ailleurs, Atari renforcera la production de jeux vidéo en partenariat, notamment indie PC, jeux qui pourront également être proposés sur l'Atari VCS.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à 0,94%.

L'opération a été mise en œuvre par décision du Directeur Général en date du 21 décembre 2020 sur subdélégation du Conseil d'administration du 21 décembre 2020, conformément aux 23^{ème} et 24^{ème} résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 30 septembre 2019 et à un prix représentant une décote de 19,87% par rapport à la moyenne pondérée des cours moyens pondérés

des vingt dernières séances de bourse précédent le prix de fixation de l'émission et une décote de 18,16% par rapport au cours de clôture du 21 décembre 2020.

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'actions nouvelles avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé. Le règlement-livraison des actions nouvelles émises dans le cadre de l'augmentation de capital et leur admission sur le marché d'Euronext Paris est prévu le 28 décembre 2020. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sous le code ISIN : FR0010478248 – ATA.

Le capital social d'Atari sera composé de 298 152 729 actions à l'issue du règlement-livraison.

Ainsi post-augmentation de capital, la répartition du capital est la suivante :

Actionnaires	Nbr de titres	% du capital
LR Interactive Holdings	50 509 252	16,94%
Ker Venture (F. Chesnais - Directeur Génér	24 757 755	8,30%
Alexandre Zyngier (Administrateur)	3 574 476	1,20%
Flottant	219 261 411	73,54%
Actions autodétenues	49 835	0,02%
Total	298 152 729	100%

Louis Capital Markets LLP / Midcap Partners est intervenu en tant que Chef de File & Teneur de livre de L'Opération.

EuroLand Corporate est intervenu en tant que conseil de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 211-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'offre des actions de la Société dans le cadre de cette augmentation de capital réalisée dans le cadre d'un placement privé, n'a pas donné lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

Des informations détaillées concernant la Société, notamment relatives à son activité, ses résultats et les facteurs de risque correspondant, figurent dans l'actualisation du document de référence déposée auprès de l'AMF le 28 octobre 2020 sous le numéro n° D.20-0906, incluant le rapport financier annuel 2019-2020, lequel peut être consulté, ainsi que les autres informations réglementées et l'ensemble des communiqués de presse de la Société, sur son site internet (www.atari-investisseurs.fr).

A propos d'Atari

Atari, constitué d'Atari SA et de ses filiales, est un Groupe global de divertissement interactif et de licences multiplateforme. Véritable innovateur du jeu vidéo fondé en 1972, Atari possède et/ou gère un portefeuille de plus de 200 jeux et franchises, dont des marques mondialement connues comme Asteroids®, Centipede®, Missile Command® ou Pong®. De cet important portefeuille de propriétés intellectuelles Atari tire des jeux attractifs en ligne pour les smartphones, les tablettes, les autres terminaux connectés. Atari développe et distribue également des loisirs interactifs pour les consoles de jeux de Microsoft et Sony. Atari met également à profit sa marque et ses franchises avec des accords de licence via d'autres média, des produits dérivés et l'édition. Plus d'information sur : www.atari.com et www.atari-investisseurs.fr. Les actions Atari sont cotées en France sur Euronext Paris (Compartment C, Code ISIN

FR0010478248, mnémo ATA), en Suède sur Nasdaq First North sous la forme de certificats de dépôt (Code ISIN SE0012481232, Ticker ATA SDB) et sont éligibles au programme Nasdaq International aux Etats-Unis (Compartiment OTC - Ticker PONGF).

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.atari.com

Avertissement

En France, l'offre des actions Atari décrites ci-dessus a été effectuée exclusivement dans le cadre d'un placement privé, en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elle ne constitue pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier. En conséquence, aucun prospectus n'a été publié, ni visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Atari aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), étant précisé que les actions Atari n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et que Atari n'a pas l'intention de procéder à une offre au public des actions Atari aux Etats-Unis, ni dans toute autre juridiction.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Contacts

Atari - Philippe Mularski, Directeur financier
Tel +33 1 83 64 61 57 - pm@atari-sa.com

Calyptus - Marie Calleux
Tel + 33 1 53 65 68 68 – atari@calyptus.net

Ceci est une information qu'Atari SA est obligé de publier en vertu du règlement européen sur les abus de marché (MAR). L'information a été soumise pour publication par les personnes de contact mentionnées ci-dessus, le 22 décembre 2020 à 08h30 CET.